

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CRD 1
September 2016

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES TRAITÉS

Vingt-huitième session
Washington D.C., États-Unis d'Amérique,
12-16 septembre 2016

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
1	Adoption de l'ordre du jour provisoire Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ¹	CX/PFV 16/28/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou de ses organes subsidiaires Compétence partagée. Vote Etats membres. - 47E et 48E sessions du comité sur les additifs alimentaires (2015 - 2016) - 9e et 10e sessions du comité sur les contaminants dans les aliments (2015 - 2016) Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/PFV 16/28/2
3	Avant-projet d'Annexe pour les ananas en conserve (à inclure dans la Norme pour certains fruits en conserve (CODEX STAN 319-2015) (à l'étape 4) - Observations à l'étape 3 Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/PFV 16/28/3 CX/PFV 16/28/3 Add. 1
4	Avant-projet d'annexes pour les légumes surgelés (à inclure dans la Norme pour les légumes surgelés (CODEX STAN 320-2015) (à l'étape 4) et les méthodes d'analyse pour les légumes surgelés (à inclure dans la section 11 – Méthodes d'analyse et d'échantillonnage de la Norme CODEX STAN 320-2015) - Observations à l'étape 3 Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/PFV 16/28/4 CX/PFV 16/28/4-Add.1

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

5	<p>Dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes Codex pour les fruits et légumes traités (les châtaignes en boîte, la purée de châtaigne en boîte et les fruits et légumes marinés fermentés)</p> <p>- Observations en réponse à la CL 2016/17-PFV</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	CX/PFV 16/28/5
6	<p>Document de discussion sur la normalisation des produits secs et séchés</p> <p>Compétence partagée. Vote Etats membres.</p>	CX/PFV 16/28/6
7	<p>État d'avancement de la révision des normes Codex pour les fruits et légumes traités</p> <p>- Observations</p> <p>Compétence partagée. Vote Etats membres.</p>	<p>CX/PFV 16/28/7</p> <p>CX/PFV 16/28/7 Add. 1</p>
8	<p>Autres questions et travaux futurs</p> <p><i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonction des sujets traités. (Document non disponible).</i></p>	
9	<p>Date et lieu de la prochaine session</p> <p>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.</p>	
10	<p>Adoption du rapport</p> <p>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.²</p>	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.